

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Économie et des Finances

*Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de
Réformes et des Programmes financiers*

NEWSLETTER

PREMIER TRIMESTRE 2025

**Bulletin trimestriel d'informations sur les
performances économiques et financières du Togo**

*Deuxième revue du programme FEC avec le FMI, gestion des
finances publiques, climat des affaires*



Table des matières

Actualités économiques et perspectives

3

Deuxième revue du programme FEC avec le FMI

3

Impact de la politique douanière américaine sur les exportations du Togo vers le marché américain

5

Gestion des finances publiques

6

Engagement du Togo à moderniser l'administration publique et à améliorer la gestion des finances de l'Etat

6

Efficacité, transparence et reddition des comptes dans la gestion des finances publiques

9

Secteur privé, moteur de l'économie togolaise

10

Renforcement de la concertation Etat-secteur privé

10

Climat des affaires

12

Renforcement de l'attractivité du Climat des Affaires au Togo

12

Coopération économique du Togo

15

Promotion des opportunités d'investissements au Togo

15

Togo, un hub logistique de référence en puissance

16

Transformation du Port autonome de Lomé

16



1^{er} trimestre 2025

Actualités économiques et perspectives (1/3)

Deuxième revue du programme FEC du FMI (1/2)



Les résultats macroéconomiques robustes malgré les différents chocs qui entravent la mise en œuvre du programme FEC soutenu par le FMI

- ▶ Une mission du FMI s'est déroulée à Lomé du 17 au 28 mars 2025 pour la deuxième **revue du programme au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)**. En rappel, la première revue s'est déroulée du 7 au 18 octobre 2024.
 - ▶ Le FMI s'est félicité des progrès réalisés par les autorités togolaises dans la mise en œuvre des réformes structurelles et l'atteinte des critères de performance quantitatifs. **La croissance économique est estimée à 5,3% en 2024 et devrait atteindre environ 5,5% à moyen terme**, tandis que **l'inflation a continué de ralentir pour se situer à 2,8 % en février 2025**, en moyenne annuelle.
 - ▶ Toutefois, les autorités togolaises entendent mettre en œuvre toutes les réformes structurelles nécessaires pour pouvoir atteindre un taux de croissance économique de 7,0% à moyen terme. Cette expansion repose sur une contribution significative du secteur tertiaire (4,0%), ainsi que des secteurs secondaire et primaire, respectivement attendus à 1,6% et 1,4%. Sur les cinq dernières années, le taux de croissance ressort en moyenne 5,3% au Togo, nettement supérieur à celui de l'UEMOA qui est environ 4,8%.
- Croissance du PIB réel sur les cinq dernières années (en %)

Année	Togo (%)	UEMOA (%)
2020	2,0	1,3
2021	5,9	6,0
2022	5,8	5,5
2023	6,4	5,3
2024	6,3	6,2
- ▶ La tendance positive de la croissance est confortée par un ralentissement progressif de l'inflation, attendue à 2,4% en 2025, contre 2,9% en 2024 et 5,3% en 2023. Cette évolution favorable s'explique notamment par la baisse des prix des produits alimentaires sur le marché international et l'amélioration de l'offre locale, soutenue par des mesures gouvernementales contre la vie chère.
 - ▶ Le Fonds a encouragé les autorités togolaises à poursuivre les efforts en matière de:
 - La mobilisation des recettes publiques;
 - La discipline budgétaire et la soutenabilité de la dette;
 - La mise en œuvre de réformes visant à renforcer l'inclusion économique, à améliorer le climat des affaires et à limiter les risques budgétaires.



Actualités économiques et perspectives (2/3)

Deuxième revue du programme FEC du FMI (2/2)



Les résultats macroéconomiques robustes malgré les différents chocs qui entravent la mise en œuvre du programme FEC

- L'équipe du FMI a poursuivi les discussions avec les autorités togolaises, lors des réunions de printemps du FMI et du Groupe de la Banque mondiale qui se sont tenues à Washington du 21 au 26 avril 2025. Les discussions sur la politique budgétaire et les réformes structurelles à mettre en œuvre pour le compte de la 3^{ème} revue ont meublé les échanges.
- **Depuis l'approbation en mars 2024 de l'accord par le Conseil d'administration du FMI, deux décaissements ont été effectués au profit du Togo:** un premier décaissement immédiat en mars 2024 de 68,3 millions de dollars et un deuxième décaissement en décembre 2024 d'environ 58,7 millions de dollars après la conclusion positive de la première revue du programme. Lorsque le Conseil d'Administration aura approuvé les conclusions de la deuxième revue, le Togo bénéficiera d'un décaissement de 44 millions de DTS, soit environ 58,4 millions de dollars.
- **[Cliquer pour accéder à la publication relative à la deuxième revue du programme FEC du FMI](#)**



Les repères structurels retenus pour la troisième revue du programme FEC

Au titre de cette deuxième revue, le Gouvernement a réitéré son engagement à rendre la croissance plus inclusive tout en renforçant la viabilité de la dette et à mettre en œuvre les réformes structurelles pour soutenir la croissance et limiter les risques budgétaires.

Ces réformes visent:

- (i) l'accroissement des recettes fiscales;
- (ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques afin de réduire les risques budgétaires et
- (iii) l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires.



1^{er} trimestre 2025

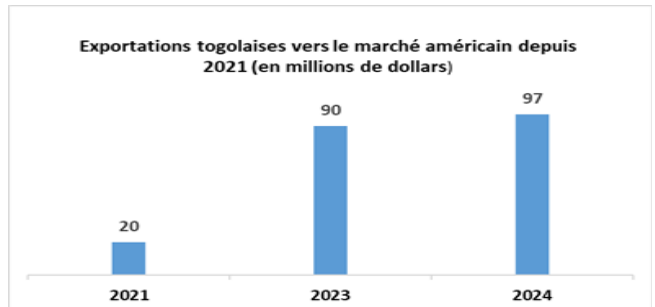
Actualités économiques et perspectives (3/3)

Impact de la politique douanière américaine sur les exportations du Togo vers le marché américain



Les exportations togolaises vers le marché américain soumises à 10% de droits de douanes

- ▶ Le 02 avril 2025, le **Président américain Donald Trump a annoncé** une nouvelle vague de droits de douane visant les importations en provenance de plusieurs pays africains. Le Togo se voit appliquer un tarif de base de 10 % sur l'ensemble de ses exportations à compter du 5 avril 2025.
- ▶ **Cette mesure touche en particulier, les produits agricoles** (le café, le cacao, le karité et les fèves de soja), qui sont des produits phares du commerce togolais avec les Etats-Unis, notamment dans le cadre du régime préférentiel de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA).
- ▶ Ce durcissement tarifaire pourrait freiner la dynamique des exportations togolaises vers le marché américain. Ces exportations ont connu une progression notable ces dernières années, passant d'environ 20 millions \$ en 2021, à plus de 90 millions \$ en 2023, puis 97 millions \$ en 2024. Une trajectoire ascendante qui pourrait être compromise par ces nouvelles taxes.
- ▶ L'industrie textile togolaise, qui est à ses débuts d'exportations des vêtements fabriqués sur la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) vers les Etats-Unis, risque également d'être impactée.
- ▶ Toutefois, comparé à d'autres pays africains, le Togo demeure relativement épargné par cette nouvelle politique douanière. Le niveau minimal de 10% appliqué aux exportations togolaises demeure largement favorable que les 50 % imposés à d'autres pays du continent.
- ▶ Dans ce contexte, le Togo pourrait renforcer ses relations avec la Chine qui, depuis 2022, a supprimé les droits de douane sur 98 % des produits importés en provenance du Togo et de huit autres pays africains (République centrafricaine, Tchad, Djibouti, Érythrée, Guinée, Mozambique, Rwanda et Soudan).



Source: Données de COMTRADE, mises à jour en avril 2025

Cette annonce du Président américain intervient dans **un contexte d'incertitude autour de l'avenir de l'AGOA**, adopté en 2000, et qui arrive à échéance en septembre 2025. Alors que les Etats africains plaident pour une reconduction de cette politique pour 10 ans, la politique douanière de Trump constitue un véritable pavé jeté dans la mare.



1^{er} trimestre 2025

Gestion des finances publiques (1/4)

Engagement du Togo à moderniser l'administration publique et améliorer la gestion des finances de l'Etat (1/4)



Le Togo renforce son cadre juridique pour une bonne gestion des finances publiques

Le 25 mars 2025, le Togo, dans sa vision de modernisation et d'optimisation des ressources publiques, **a adopté deux lois majeures visant à renforcer la gouvernance des structures publiques**:

- 1** La première loi concerne la modification et le renforcement du cadre institutionnel de l'Office Togolais des Recettes (OTR), créé en 2012 pour garantir une collecte efficace et transparente des recettes fiscales et douanières.
- 2** La deuxième loi porte sur le régime juridique applicable aux entreprises publiques, une réforme essentielle pour stabiliser les comptes publics et restructurer ces entités stratégiques.



La modification et le renforcement du cadre institutionnel de l'Office Togolais des Recettes

- Cette réforme **visé à optimiser l'efficacité et l'efficience de l'Office Togolais des Recettes**, en garantissant une plus grande responsabilisation des acteurs impliqués et une amélioration du rendement fiscal.
- **La nouvelle loi introduit plusieurs innovations majeures** : (i) généralisation du contrat de performance à tout le personnel, y compris entre le ministre chargé des finances et le conseil d'administration, (ii) facilité d'accès aux bases de données fiscales et douanières pour renforcer la transparence, (iii) renforcement du contrôle ministériel, avec la possibilité pour le ministre de tutelle d'initier des investigations à tout moment au sein de l'OTR.



Le régime juridique applicable aux entreprises publiques, une réforme essentielle pour stabiliser les comptes publics et restructurer ces entités stratégiques.

- Cette réforme renforce la transparence, la responsabilité des dirigeants et la performance économique des entreprises publiques, afin qu'elles puissent jouer un rôle plus actif dans le développement économique du pays. Elle s'inscrit dans l'axe 3 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025, qui met l'accent sur la modernisation de l'Etat et l'amélioration de la gestion des ressources publiques.
- La réforme introduit notamment une meilleure clarification des missions, une gouvernance plus rigoureuse, une gestion orientée vers la performance et une plus grande transparence dans l'exploitation des ressources publiques.
- Les principales dispositions de cette loi : (i) suppression du conseil de surveillance dans les sociétés d'Etat pour alléger leur structure de gestion, (ii) autorisation pour les collectivités territoriales de créer des entreprises publiques, (iii) renforcement de la présence de l'Etat dans les entreprises privées à participation publique et (iv) adaptation du cadre légal aux standards internationaux pour favoriser la compétitivité et l'efficience des entreprises publiques.



1^{er} trimestre 2025

Gestion des finances publiques (2/4)

Engagement du Togo à moderniser l'administration publique et améliorer la gestion des finances de l'Etat (2/4)

Opérationnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre au Togo

- En rappel, le Togo s'est engagé dans le processus de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) depuis 2021. La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est une approche qui vise à réduire les inégalités de genre dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation pour plus d'impact et d'efficacité du budget.
- Le Gouvernement a accordé une place importante à la question du genre traduite dans sa feuille de route (FDR) 2020-2025 à travers son axe stratégique 1, intitulé : « renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix ». Bien avant cette réforme, le Togo a souscrit aux engagements internationaux et entrepris des textes pour la création des cellules focales genre au sein de tous les départements ministériels.
- L'exercice 2025 consacre la couverture intégrale du champ de l'administration centrale budgétaire de la budgétisation sensible au genre. Afin de mieux appréhender l'impact de ces mesures de réformes sur le budget de l'Etat, un plan de renforcement de capacités des acteurs budgétaires de tous les ministères et institutions sur la budgétisation sensible au genre est en cours de mise en œuvre dès le début de l'année 2025.

Budgétisation sensible au climat et à l'environnement vers une couverture totale de l'administration publique



Depuis quelques années, le Togo a mis en place un cadre innovant d'intégration des **enjeux climatiques dans la gestion des finances publiques**. Cette démarche permet d'orienter les ressources budgétaires vers des actions prioritaires en matière de protection de l'environnement et de résilience.

À travers cette initiative, le Togo réaffirme son engagement pour une gouvernance publique plus efficace, inclusive et respectueuse de l'environnement, tout en posant les bases d'une transition écologique soutenue par des politiques budgétaires responsables.

Au titre de l'exercice 2025, toute l'administration centrale budgétaire est désormais couverte par la thématique climat et environnement. Le renforcement de capacités des acteurs budgétaires impliqués se poursuit pour le marquage et la codification des lignes budgétaires qui sont sensibles au climat et à l'environnement. Cette réforme a fait du Togo le premier pays de l'Afrique à avoir élaboré le budget vert qui fait partie de la documentation budgétaire annexée la loi de finances.

Un manuel est en cours de rédaction pour constituer une œuvre nationale qui servira de référence aux acteurs budgétaires nationaux et internationaux dans l'opérationnalisation de la budgétisation sensible au genre et de la budgétisation verte.



Gestion des finances publiques (3/4)

Engagement du Togo à moderniser l'administration publique et améliorer la gestion des finances de l'Etat (3/4)

Introduction de la budgétisation sensible au dividende démographique dans le processus budgétaire

- ▶ Le Togo est l'un des pays pilotes dans la sous-région pour l'opérationnalisation de la budgétisation sensible au dividende démographique (BSDD). Afin de concrétiser cette nouvelle approche en matière de gestion budgétaire qui permettrait au Togo d'accélérer la capture du dividende démographique, le pays a bénéficié courant premier trimestre 2025, d'un appui de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) pour réaliser l'exercice de transformation budgétaire qui a permis de lier chaque dépense budgétaire aux principales fonctions de la BSDD. En outre, une feuille de route a été formulée avec l'appui de la CEA pour l'opérationnalisation de la BSDD dans le processus budgétaire et prévoit l'intégration de cette thématique dans tous les documents budgétaires à soumettre par l'exécutif au parlement.
- ▶ Au premier trimestre 2025, le Togo a franchi l'étape de la transformation budgétaire des exercices 2021-2023 dans le but d'éclairer le processus d'allocation des ressources de l'Etat aux différentes dimensions du dividende démographique, et d'améliorer l'efficacité des dépenses y relatives. La démarche consiste à restructurer le budget de l'Etat suivant les huit (08) fonctions de la BSDD : Affaires économiques, Education, Energie-BTP, Institutions, Réseau professionnel, Réseau social, Santé et Sécurité. L'analyse faite permet ainsi d'identifier les secteurs porteurs pour une allocation optimale favorable à la capture du dividende démographique.

Gestion des finances publiques (4/4)

Efficacité, transparence et reddition des comptes dans la gestion des ressources publiques

Adoption des lois portant règlement du budget de l'Etat, exercices 2020 et 2021

- Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques, le Togo a franchi une étape importante avec l'adoption, le 7 mars 2025, par les députés de la première législature de la Ve République, des lois de règlement des budgets de l'Etat pour les exercices 2020 et 2021. Cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence et de bonne gouvernance, en permettant un contrôle a posteriori rigoureux et une reddition des comptes fidèle à la réalité de l'exécution budgétaire. Elle reflète la volonté des autorités togolaises de renforcer la discipline budgétaire et de promouvoir une gestion responsable au service du développement national.
- A la clôture de l'exercice 2020, l'état d'exécution des ressources et charges inscrites au budget a dégagé un excédent de 102,8 milliards de FCFA. Concernant l'exercice 2021, l'état d'exécution des ressources et charges a dégagé un résultat excédentaire de 27,3 milliards de FCFA. Ces résultats encourageants sont le fruit des efforts du gouvernement pour une maîtrise des charges et un renforcement de la mobilisation des ressources.



Selon le ministre de l'économie et des finances, **monsieur Essowè Georges BARCOLA** (photo ci-contre), « le Togo va maintenir le cap en matière de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des finances publiques. Le gouvernement continuera à œuvrer pour (i) l'optimisation des ressources publiques en diversifiant les sources de financement; (ii) l'accroissement des investissements structurants, essentiels à la modernisation de nos infrastructures ; (iii) la consolidation des réformes fiscales et non fiscales, pour une meilleure mobilisation des ressources.

A l'issue de l'adoption de ces lois de règlement, la Représentation nationale a noté une gestion rigoureuse malgré les circonstances exceptionnelles, une amélioration notable de la qualité des documents budgétaires, un respect croissant des procédures d'exécution budgétaire et une meilleure traçabilité des opérations financières, ainsi qu'une amélioration du respect du calendrier budgétaire, en termes de dépôt des documents à l'Assemblée nationale. L'adoption et la publication de ces lois de règlements traduisent également la redevabilité du gouvernement devant le parlement.

Pour rappel, les deux projets de loi de règlement, exercices 2020 et 2021, ont été adoptés par le Gouvernement après examen des rapports de la Cour des comptes, la déclaration générale de conformité entre le Compte Général de l'Administration des Finances et les comptes des comptables principaux de l'Etat.



Secteur privé, moteur de l'économie togolaise (1/2)

Renforcement de la concertation Etat-secteur privé (1/2)



La première réunion du Comité technique de concertation Etat-secteur privé

► **Le vendredi 28 mars 2025, le Comité technique de concertation Etat-secteur privé a tenu sa première réunion.** Il ressort de cette réunion que le secteur privé togolais a contribué à hauteur de 76,8% au produit intérieur brut (PIB) national en 2024 contre 77,1% en 2023.

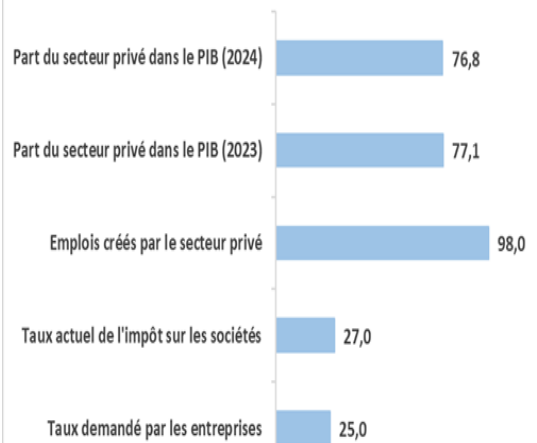
► Selon le **Ministre de l'économie et des finances, Monsieur Essowè Georges Barcola**, les performances des entreprises privées ont généré près de 98% des emplois du pays sur les cinq dernières années. « Au-delà des apports en matière d'investissement et de fiscalité, c'est la capacité du secteur privé à innover et à proposer des solutions concrètes qui fait de lui un acteur central de notre résilience économique », a-t-il indiqué.

► **Les principales décisions de la réunion:**

- La reprise d'un dialogue fiscal structuré entre l'Etat et le secteur privé prévue avant le processus budgétaire de 2026 pour identifier en amont les points sur lesquels les vues devront s'harmoniser afin de garantir une meilleure adhésion du secteur privé aux choix budgétaires.
- L'organisation des ateliers sur la fiscalité agricole, des formations en comptabilité, et des initiatives de promotion pour les PME.

► **Les recommandations prioritaires du secteur privé** pour améliorer durablement le climat des affaires et favoriser un développement économique inclusif:

- Clarifier le régime fiscal des logiciels importés ;
- Réévaluer, en toute concertation, la taxe sur les entreprises de télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TETIC) ;
- Insister sur l'activation immédiate des commissions CAR et CARLD, chargées de garantir des arbitrages fiscaux rapides et équitables, et nommer leurs membres, avec un calendrier opérationnel clair d'ici à fin juin 2025 ;
- Simplifier les procédures douanières pour réduire les coûts et les délais liés aux activités commerciales.



Indicateurs clés de la contribution du secteur privé (en %)



Secteur privé, moteur de l'économie togolaise (2/2)

Renforcement de la concertation Etat-secteur privé (2/2)



Le Togo actualise la cartographie de ses unités économiques avec le RGE-2

- Lancé le 20 février 2025, le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) s'est déroulé du 03 mars au 03 mai 2025 sur toute l'étendue du territoire togolais. Pilotée par l'INSEED, cette opération vise à collecter des données sur les unités économiques formelles et informelles, ainsi que sur les institutions sans but lucratif (ONG, associations professionnelles, religieuses, etc.). Financé à hauteur de 1,2 milliard FCFA par l'Etat togolais et la Banque mondiale via le projet PHASAO, le RGE-2 permettra d'actualiser le répertoire national des entreprises, de préparer le rebasage des comptes nationaux, et d'éclairer les politiques publiques économiques. Les informations sont recueillies par interview directe à l'aide de tablettes numériques, dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité. L'opération s'inscrit dans une dynamique de modernisation statistique amorcée depuis le premier recensement en 2018.



Lancement de la 5^{ème} édition du Livre Blanc de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET)

Le cinquième Livre Blanc de l'AGET a été présenté le 7 mars 2025 sous le thème « Innovations, Investissements et Politiques Publiques ». La cérémonie a été présidée par la Ministre du Commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, **Madame Rose Kayi Mivedor-Sambiani**.

Le livre s'aligne sur la feuille de route 2020-2025 du Gouvernement et donne la vision sur l'environnement et le climat des affaires au Togo, en mettant un accent particulier sur l'impératif de stimuler la liberté d'entreprendre et de promouvoir des réformes économiques structurelles.

Le Togo lance un mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce

- Le Togo a marqué une nouvelle étape dans sa dynamique d'améliorer l'environnement des affaires et de renforcer la compétitivité de son secteur privé. La chambre de commerce et d'industrie (CCI-Togo) a officiellement lancé, le 19 février 2025 à Lomé, un mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce (MAOC), un outil digital destiné à renforcer la compétitivité du secteur.
- Le MAOC comprend :
 - Une plateforme en ligne qui permet aux opérateurs commerciaux de se connecter à leurs agences nationales respectives afin d'échanger des informations sur les obstacles au commerce;
 - Un mécanisme institutionnel qui assure la coopération des différents acteurs impliqués dans l'identification et la résolution des obstacles au commerce.
- A terme, la plateforme devra renforcer la coopération entre le secteur privé et l'administration, ainsi que la transparence et l'efficacité des politiques commerciales nationales.



Climat des affaires (1/3)

Renforcement de l'attractivité du climat des affaires au Togo (1/3)



Commerce international

- Mise en place d'un nouveau portail numérique (Togo Trade Portal). Il a pour objectif de faciliter les échanges commerciaux aux opérateurs économiques. C'est un outil qui rassemble les réglementations et procédures administratives relatives au commerce transfrontalier des produits et services. Accessible en ligne via www.togotrade.gouv.tg, le portail centralise toutes les informations relatives aux démarches d'importation et d'exportation.
- Renforcement de l'interopérabilité entre la plateforme du Port Autonome de Lomé (PAL) le GUFORD et le Guichet unique du commerce extérieur (GUCE) dans le cadre de la digitalisation des procédures de délivrance des documents (attestations, licences, autorisations) du commerce international.
- Intégration des agences sanitaires, phytosanitaires, de normalisation, environnementales et de sécurité des frontières dans le système de gestion douanière (Sydonia) pour renforcer la gestion des risques aux frontières.



Création des entreprises

- Amélioration de la base de données des entreprises au Centre de formalités des entreprises (CFE) qui permet d'accéder désormais à toutes les informations relatives à une entreprises (Raison sociale de l'entreprise, Objet social, Date de début d'activité, Forme juridique, Adresses, etc.)



Tribunal de commerce

- La Création d'une Chambre des Procédures Collectives d'Apurement du Passif près du Tribunal de Commerce de Lomé permet de mieux organiser les processus de gestion du passif des entreprises. Cela représente une avancée significative dans le traitement des entreprises en difficulté.
- La mise en place d'une plateforme digitalisée des procédures de liquidation et de redressement des entreprises en faillite dont les fonctionnalités sont les suivantes : dépôt des demandes de redressement ou de liquidation et paiements électroniques des frais associés, gestion électronique des dossiers pour les juges et les avocats, vente aux enchères en ligne des actifs du débiteur et le suivi en ligne de la procédure en temps réel.

Consulter <https://saisine-tc.tg/insolvabilite/auth/login?returnUrl=%2Fdashboard>.



Climat des affaires (2/3)

Renforcement de l'attractivité du climat des affaires au Togo (2/3)



Processus d'obtention du permis de construire: Renforcement de la transparence

- Mise en place de formulaires d'appel contre une décision d'acte d'urbanisme et de plaintes contre les décisions relatives aux actes d'urbanisme sur le portail des services publics du Togo: les acteurs peuvent désormais introduire leurs recours en ligne, directement sur le portail des services publics du Togo. Cette mesure renforce la transparence et l'accès aux services publics.

Consulter pour appel: <https://service-public.gouv.tg/service/67cf46611b02742fae9230ba/habitat-transport/3114pios63547>.

Consulter pour plainte: <https://service-public.gouv.tg/service/67cf416b1b02742fae910f8d/habitat-transport/depot-de-plainte-%20pour-le-permis-de-construire>



Microfinance au Togo : une croissance soutenue de l'encours de crédits, moteur d'inclusion et de dynamisme économique

- Dans une dynamique de renforcement de l'inclusion financière et de soutien à l'économie locale, le Togo enregistre une progression remarquable de l'encours de crédits accordés par les institutions de microfinance. À fin septembre 2024, cet encours atteint 395,6 milliards de francs CFA, soit une hausse de 35,8 milliards (+10%) par rapport au trimestre précédent, selon les données de la BCEAO publiées en Janvier 2025. Ce chiffre place le Togo en tête des pays de l'UEMOA en matière de progression trimestrielle, devant la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso et le Bénin.
- Cette performance reflète une forte demande de financement, notamment dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat, où les PME et entrepreneurs exclus des circuits bancaires classiques trouvent un levier de croissance. Elle est également portée par les politiques publiques ambitieuses, telles que le Fonds national de la finance inclusive (FNFI), qui facilitent l'accès des populations vulnérables au crédit. Alors que les crédits à court terme dominent (50,4% de l'encours), la progression des dépôts (+2,1% à 415,3 milliards) confirme la vitalité du secteur. Face à cet essor, le Togo s'engage à renforcer le cadre réglementaire pour garantir une gestion responsable du crédit et une stabilité durable du secteur de la microfinance.

Consulter https://www.bceao.int/sites/default/files/2025-02/Situation_de_la_microfinance



Climat des affaires (3/3)

Renforcement de l'attractivité du climat des affaires au Togo (3/3)

Fonds national de la finance inclusive (FNFI) : dix ans de succès au service de l'autonomisation économique au Togo

À fin février 2025, le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) affiche un bilan impressionnant avec 113,6 milliards FCFA de crédits accordés à environ 1,9 million de bénéficiaires depuis sa création en 2014, selon le dernier rapport de performance. Ce mécanisme public, destiné à élargir l'accès aux services financiers pour les populations vulnérables, s'est imposé comme un pilier de l'inclusion économique au Togo. Trois produits phares en ressortent :

- L'Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) pour les petits entrepreneurs;
- L'Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISEF) pour les petits exploitants agricoles; et
- L'Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) pour les jeunes artisans.

Les montants respectifs alloués à ces cibles s'élèvent à 38,6 milliards de FCFA, 36,8 milliards de FCFA et 16,6 milliards de FCFA. Le FNFI se distingue également par un taux de remboursement exceptionnel de 94,1%, renforçant sa viabilité. Fort de ses 255 points de services répartis sur tout le territoire, le Fonds joue un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion financière, en droite ligne avec la vision stratégique des autorités togolaises, qui ont élargi ses attributions en 2022 pour toucher davantage de couches sociales.

Stabilité de l'indicateur du climat des affaires : en janvier 2025, l'indice s'est maintenu à 100,7, traduisant la stabilité de l'environnement économique et une confiance renouvelée du secteur privé. Le gouvernement y voit une reconnaissance des réformes engagées, tout en réaffirmant la nécessité de maintenir le cap des améliorations.

Croissance industrielle en hausse : en janvier 2025, l'indice de production industrielle nationale a enregistré une progression de +10,5 %, en grande partie grâce à la dynamique générée par la PIA. En effet, **2100 emplois** ont été générés jusqu'en mars 2025.

Consulter <https://finances.gouv.tg/solidite-du-secteur-industriel-et-des-services-marchands-selon-les-statistiques-recentes-de-la-bceao/>



Coopération économique du Togo

Promotion des opportunités d'investissement au Togo

Forum Investopia 2025 d'Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) : le Togo au contact des investisseurs

- ▶ Le Togo a été représenté par la ministre de l'industrie et de la promotion des investissements, **Madame Manuella Santos**, au forum Investopia 2025 tenu à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) les 26 et 27 février 2025. L'événement, qui en était à sa quatrième édition, est une initiative gouvernementale émiratie, destinée à rassembler les principaux acteurs de l'investissement et stimuler l'écosystème mondial des investisseurs.
- ▶ Ce forum constitue un espace incontournable pour promouvoir les opportunités d'investissement et renforcer la coopération avec nos partenaires internationaux. L'industrie, l'énergie, l'intelligence artificielle et les infrastructures sont des secteurs à plein potentiel au Togo qui ont été présentés comme axes de partenariat avec le secteur privé des Emirats Arabes Unis.
- ▶ Les atouts du Togo ont été présentés, notamment la situation stratégique favorable pour les investissements sur le continent, son infrastructure logistique de pointe, son environnement financier dynamique, et son interconnexion avec les pays de l'hinterland.
- ▶ En marge du sommet, Madame Manuella Santos a rencontré le ministre de l'économie des eaux, **Monsieur Abdullah bin Touq Al Marri**. Les échanges ont particulièrement porté sur les axes de partenariat bénéfiques pour les deux pays, et les perspectives d'accord de promotion et protection réciproque des investissements.

Togo, un hub logistique de référence en puissance

Transformation du Port autonome de Lomé

Port autonome de Lomé: une montée en puissance confirmée dans le commerce régional et international



Dans sa quête de modernisation et d'amélioration de la compétitivité économique, le Port autonome de Lomé (PAL) s'affirme comme un acteur majeur du commerce maritime en Afrique de l'Ouest. Grâce à des réformes audacieuses, telles que la concession de services portuaires à des opérateurs privés comme Lomé Container Terminal (LCT), et à l'automatisation des procédures, le PAL a considérablement amélioré sa performance logistique.

Cette transformation s'est traduite par une hausse spectaculaire du trafic, passant de 25,97 millions de tonnes en 2020 à 30,64 millions en 2024, soit une croissance de 17,97 % en quatre ans, et une progression marquante dans le classement mondial des ports. Le PAL, un port en eau profonde naturel, joue un rôle clé dans l'attractivité économique du Togo, tout en créant des milliers d'emplois pour la population. Cette dynamique confirme la place stratégique du PAL dans le développement économique et maritime du pays.

« Le Port autonome de Lomé est en 4^e position en Afrique, derrière le Maroc, l'Afrique du Sud et l'Égypte », a souligné **Monsieur Fogan Adégnon**, Directeur général du Port lors de la présentation de la stratégie pour accélérer la transformation du Port en un hub logistique majeur, conformément aux ambitions fixées dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Grâce à une combinaison de réformes logistiques, d'investissements ciblés et de compétitivité opérationnelle, le Port de Lomé confirme sa montée en puissance dans le commerce régional et international.